



**Multinationales  
responsables**

# MULTINATIONALES RESPONSABLES

**Feuille d'information pour les parlementaires  
Session d'hiver 2025**

## **INTERNATIONAL**

- Clarté sur le devoir de diligence au niveau européen

## **SUISSE**

- Les PME suisses sont majoritairement favorables aux directives ESG

## **EXEMPLES DE CAS**

- Les cultivateurs de cacao de Lindt & Sprüngli exposés à des pesticides hautement toxiques
- Exploitation sexuelle, expulsions et pollution autour des plantations de Socfin
- L'industrie automobile africaine demande au Conseil fédéral d'agir dans l'affaire Dirty Diesel



## Clarté sur le devoir de diligence au niveau européen

Au début de l'année, la Commission européenne a présenté un « paquet omnibus » visant à simplifier et à harmoniser diverses réglementations en matière de durabilité. Ce paquet inclut entre autres la directive sur le devoir de vigilance (CSDDD), qui est entrée en vigueur à l'été 2024. Après l'adoption de leurs positions de négociation par le Conseil des ministres en juin et par le Parlement européen en novembre, les institutions européennes sont parvenues le 9 décembre à un accord en trilogue sur un projet. L'adoption finale par le Conseil des ministres et le Parlement européen est attendue ces jours.

### Moins de multinationales concernées, des obligations maintenues

Les modifications adoptées par l'UE limitent le champ d'application de la CSDDD révisée aux grandes multinationales employant plus de 5 000 collaboratrices et collaborateurs et réalisant un chiffre d'affaires de plus de 1,5 milliard d'euros. Il n'y a par ailleurs que très peu de changements : les multinationales doivent respecter les droits humains et les normes environnementales dans leurs activités commerciales et montrer comment elles mettent ces activités en conformité avec l'objectif de 1,5° fixé par l'Accord de Paris sur le climat. Le respect du devoir de diligence sera contrôlé par une autorité de surveillance, qui pourra infliger des amendes élevées

en cas de violations. Par ailleurs, les victimes de violations des droits humains devraient à l'avenir pouvoir recevoir des réparations dans le pays où se trouve le siège de la multinationale responsable du dommage. L'harmonisation de ces dispositions en matière de responsabilité à l'échelle européenne a été supprimée.

### La Suisse en retard

La Suisse est aujourd'hui très en retard dans le domaine de la responsabilité des multinationales. Cela est d'autant plus problématique que de nouveaux cas de violations des droits humains et de destruction de l'environnement impliquant des multinationales basées en Suisse sont régulièrement rendus publics (cf. section « Exemples de cas »).

Le Conseil fédéral a annoncé qu'il élaborait un contre-projet à l'initiative pour des multinationales responsables et que ce projet fera l'objet d'une consultation d'ici au printemps 2026. Pour la Coalition pour des multinationales responsables, il est clair que la Suisse doit elle aussi introduire rapidement une loi sur la responsabilité des multinationales.



Plus d'informations :

## La Suisse est très en retard en comparaison européenne

		Droit actuellement en vigueur en Suisse	Réglementation UE après Omnibus (CSDDD & CSRD)	L'initiative pour des multinationales responsables
Obligations	Devoir de diligence en matière de droits humains et d'environnement	x (seulement pour travail des enfants et minéraux de conflit)	✓	✓
	Obligation climatique (démontrer comment les activités commerciales sont alignées avec les objectifs climatiques)	x	✓	✓
Responsabilité	En cas de violation du devoir de diligence	x	✓	✓ (seulement pour les entreprises contrôlées)
Surveillance	Autorité de surveillance dotée d'une compétence de décision et de sanction	x	✓	✓

# Les PME suisses sont majoritairement favorables aux directives ESG

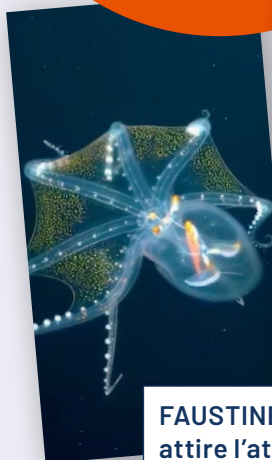
En réponse au postulat 23.4062 Dittli, le Conseil fédéral a présenté un rapport sur les effets des directives internationales ESG sur les PME suisses. L'étude de la Haute école spécialisée des Grisons montre que les PME suisses sont aujourd'hui confrontées à des exigences croissantes en matière de durabilité de la part de leur clientèle commerciale. Interviewé par la SRF, l'auteur de l'étude, Christian Hauser, a indiqué que de nombreuses PME ont déjà anticipé cette évolution et ont développé des pratiques de durabilité demandées aujourd'hui par le marché. De plus, il constate que de nombreuses PME considèrent les exigences en matière de durabilité comme une opportunité, car elles permettent de mettre tous les concurrents sur un pied d'égalité. L'étude montre aussi qu'une majorité des PME reconnaît une utilité économique et sociale à la mise en œuvre des directives ESG et sont favorables à ces directives internationales.

Malgré les recommandations claires de l'étude, les mesures proposées par la Confédération demeurent remarquablement timides. Elle renonce par exemple à des mesures d'accompagnement telles que prévues par l'UE pour éviter que les grandes entreprises ne reportent simplement leurs obligations sur les PME. Au lieu d'offrir un véritable service d'assistance, la Confédération prévoit seulement une légère amélioration de l'actuel portail CSR, qui manque pourtant de clarté selon les PME. Par ailleurs, il n'y a aucune protection contre les clauses contractuelles abusives, ni d'obligations contraignantes pour les grandes entreprises de soutenir les PME de leur chaîne d'approvisionnement dans le respect des exigences ESG.



Plus d'informations :

Une campagne en ligne pour l'initiative pour des multinationales responsables



FAUSTINE TSALA, du Centre Vaud, attire l'attention sur l'exploitation minière destructrice des fonds marins, dont profiterait également la multinationale suisse de matières premières Glencore.



pour que les multinationales respectent enfin les droits humains



Un minéral qui s'appelle mica.



ISAURE JUILLARD, du Centre Jura, dénonce le fait que les multinationales suisses ABB et Von Roll aient longtemps fermé les yeux sur le travail des enfants dans l'extraction du mica.

Pour informer la population sur les cas actuels de violations des droits humains et de destruction de l'environnement perpétrés par des multinationales dont le siège est en Suisse, la Coalition pour des multinationales responsables réalise des vidéos avec de jeunes politiciennes et politiciens.



© Francis Kokoroko

## Les cultivateurs de cacao de Lindt & Sprüngli sont exposés à des pesticides hautement toxiques

Une nouvelle enquête révèle que des pesticides interdits en Suisse et dans l'UE en raison de leur haute toxicité sont largement utilisés sur les plantations de cacao au Ghana, notamment sur des fermes qui sont clairement liées à Lindt & Sprüngli et à son Farming Program. Ce programme est au cœur de la stratégie de durabilité de la multinationale du chocolat et vise, selon ses déclarations, à « créer des conditions de vie décentes et durables pour les producteurs de cacao et leurs familles, mais aussi à promouvoir des pratiques agricoles plus durables ».

Mais la réalité est toute autre sur le terrain : un grand nombre d'agricultrices et agriculteurs travaillent sans équipement de protection, à mains nues, et font d'état d'irritations cutanées, de problèmes respiratoires et de sensations de brûlures aux yeux après

la pulvérisation des champs. Les produits utilisés contiennent des substances telles que l'imidaclopride, le thiaméthoxame ou le mancozèbe, classées dans la catégorie des pesticides hautement dangereux par le réseau international d'action contre les pesticides PAN (« Pesticide Action Network »). Certains de ces pesticides hautement toxiques sont associés à des risques pour la santé : atteintes au système nerveux, infertilité ou encore troubles du développement chez l'enfant. Comme le révèle l'enquête, le recours aux pesticides a aussi été encouragé dans le cadre de formations du Lindt & Sprüngli Farming Program données par Ecom, une entreprise partenaire de Lindt. Selon des témoignages, Ecom aurait même vendu des pesticides hautement toxiques aux agricultrices et agriculteurs faisant partie du programme jusqu'en 2023.

Dans les magasins agricoles au Ghana, on trouve aussi de nombreux pesticides de Syngenta et d'Adama (entreprise qui fait partie du groupe Syngenta depuis 2017) interdits en Europe et en Suisse. Parmi ceux-ci, « Actara 240 SC », contenant du thiaméthoxame, est produit par Syngenta et « Galil 300 SC », contenant de l'imidaclopride, est produit par Adama. Syngenta écrit que les interdictions en Europe ne sont pas une raison d'interdire les exportations vers l'Afrique.



© Francis Kokoroko

Plus d'informations :



## EXEMPLES DE CAS

# Exploitation sexuelle, expulsions et pollution autour des plantations de Socfin

La multinationale agroalimentaire Socfin exploite des plantations de caoutchouc et d'huile de palme dans dix pays d'Afrique et d'Asie. Depuis des années, de graves accusations sont portées en lien avec au moins 15 plantations appartenant à la multinationale dans différents pays : expropriations sans indemnité ou avec une indemnité insuffisante, pollution et exploitation sexuelle des travailleuses. Des femmes racontent avoir été contraintes à des actes sexuels par leurs supérieurs ou avoir été violées par des agents de sécurité alors qu'elles devaient traverser une plantation. Quiconque essaie de protester contre les problèmes se voit souvent exposé à une répression brutale de la part de la police et des agents de sécurité. Par ailleurs, Socfin et l'un de ses principaux actionnaires, Vincent Bolloré, sont accusés d'engager des actions juridiques à l'encontre des voix critiques afin de les faire taire. Bien que le siège officiel de la multinationale se trouve au Luxembourg, une grande partie de ses activités de négoce et de gestion se font via la Ville de Fribourg.



Plus d'informations :



La Liberté, 30.10.2025

# Dirty Diesel : L'industrie automobile africaine demande au Conseil fédéral d'agir

Des négociants suisses de matières premières tels que Vitol et Trafigura sont critiqués depuis des années parce qu'ils exportent du carburant contenant des substances nocives qui polluent l'air et endommagent les véhicules en Afrique. Un rapport des autorités néerlandaises publié en septembre estime que la responsabilité incombe en particulier aux négociants en matières premières basés en Suisse et annonce son intention de « porter les pratiques des négociants basés en Suisse à la connaissance du Point de contact national suisse (PCN) pour une conduite responsable des entreprises selon les principes directeurs de l'OCDE et du gouvernement suisse ». Cela a conduit les Pays-Bas à intervenir à plusieurs reprises auprès de la Confédération. Parallèlement, la faïtière africaine de l'industrie automobile, dont font partie Mercedes, Toyota et VW, a adressé une lettre au conseiller fédéral Röstli pour lui demander « que les négociants en matières premières basés en Suisse (...) soient réglementés en ce qui concerne les carburants ».

Mais le Seco et le secteur des matières premières se contentent de pointer du doigt les pays importateurs et leur attribuent l'entière responsabilité de la qualité des carburants. Pendant ce temps, les Pays-Bas et la Belgique montrent comment fonctionne le principe de responsabilité partagée et s'attaquent au problème en collaboration avec les gouvernements africains, en édictant des règles pour ce type de transactions.





# Cargill commercialise du soja provenant de surfaces déboisées

Rien qu'en 2024, 1,5 million d'hectares de forêt primaire ont été détruits en Bolivie. Située dans l'est du pays, à proximité de la forêt amazonienne, la forêt de Chiquitano est l'une des forêts tropicales sèches les plus vastes au monde. Elle constitue un réservoir essentiel de carbone et abrite de nombreuses espèces animales rares telles que des jaguars, des tapirs ou des toucans. La forêt est gravement menacée : de gigantesques surfaces sont incendiées pour être transformées en terres agricoles. Les feux ne détruisent pas seulement un écosystème précieux ; ils déciment aussi la faune et mettent en péril la santé et les moyens de subsistance des communautés indigènes et rurales. Ces dernières années, le nombre de feux de forêt a fortement augmenté. Cela est entre autres dû au fait que les responsables des incendies échappent plus facilement à la justice qu'auparavant.

Différents produits agroalimentaires sont cultivés sur les parcelles déboisées, dont beaucoup de soja. Ce soja est commercialisé entre autres par Cargill. Cette multinationale de l'agroalimentaire, dont le siège principal est aux États-Unis, gère son commerce mondial de céréales et d'oléagineux depuis Genève. Ce n'est pas la première fois que Cargill tire profit de soja problématique ; de tels cas sont régulièrement révélés. Pourtant, en 2014, la multinationale s'était engagée à réduire de moitié la déforestation dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement agricole d'ici à 2020 et à l'éliminer complètement d'ici à 2030.

**Plus d'informations :**



## IMPRESSUM

Cette feuille d'information est publiée par la Coalition pour des multinationales responsables et fournit des informations sur les développements actuels dans le domaine de l'économie et des droits humains. La Coalition réunit plus de 100 organisations de défense des droits humains, de l'environnement et de la coopération au développement.

### **Coalition pour des multinationales responsables**

Monbijoustrasse 31, case postale, 3001 Berne  
031 390 93 36 / [info@responsabilite-multinationales.ch](mailto:info@responsabilite-multinationales.ch)

[www.responsabilite-multinationales.ch](http://www.responsabilite-multinationales.ch)

